

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 06 septembre 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE, modifié par les arrêtés en date du 10 juillet 2017, du 04 juillet 2023 et du 02 juillet 2024

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le du Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur VERNY Marc (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur KINUGAWA Kiyoka (PU-PH)

Professeur BLANC Frédéric (PU-PH)

Docteur GARNIER-CRUSSARD Antoine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université

Bruno RIOU

